



Juin 2023

RECONNAISSANCE DU TEMPS DES BENEVOLES (VTR) dans les projets soutenus par le Fonds Européen pour la Jeunesse

Lignes directrices pour les demandes de subvention

La VTR ne peut pas dépasser les 15% du total des coûts réels.

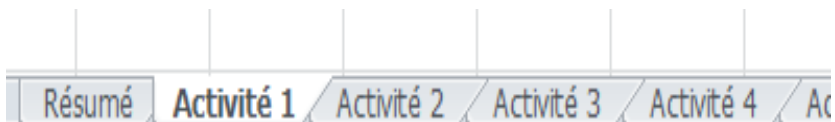
Comment la calculer ?

Lorsque vous calculez votre budget prévisionnel pour votre projet, un document Excel est disponible sur [la page Ressources/Formulaires & lignes directrices](#) du site web du FEJ. Il existe trois versions : une pour les activités internationales, une pour les activités pilotes et une pour les plans de travail.

Le tableau de calcul de la VTR pour les activités internationales/pilotes se trouve en bas du tableau du budget.

1	Budget prévisionnel pour une activité internationale ou une activité pilote soutenu par le FEJ		
2	Nom de l'ONG :		
3	ID de l'ONG (numéro de référence) :		
4	Titre de l'activité :		

Le document pour les plans de travail contient 1 feuille pour chaque activité – la table de calcul pour la VTR est disponible sur chaque feuille d'activité.



Dans la feuille Excel du modèle de budget, saisissez tous les coûts prévus pour votre projet (vous n'êtes pas obligé d'inclure maintenant la VTR) : ce montant servira de base pour le calcul du montant maximum de la VTR que vous pouvez inclure.

Ensuite, remplissez la table de calcul de la VTR avec le taux et le nombre d'heures de bénévolat utilisés pendant le projet (étapes 1 et 2) : le total de la VTR est calculé automatiquement (étape 2).

